



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diététiciens

Question écrite n° 23655

Texte de la question

M. Pierre Hellier attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la place fondamentale du corps professionnel des diététiciens dans le dispositif des métiers et acteurs de la nutrition. Intervenant en milieu industriel ou médical, dans la formulation de l'aliment ou la transmission de l'information nutritionnelle, dans le conseil diététique ou les processus éducatifs, les diététiciens sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important. Compte tenu de la complexité du champ de la nutrition et de l'importance des enjeux sur la santé publique, le nombre de diététiciens ainsi que leur niveau de formation semblent aujourd'hui insuffisants. Un certain nombre de professionnels, dont l'UPSNB (Union des professionnels de la supplémentation nutritionnelle et botanique), souhaiteraient que soient ajoutées à leur formation des connaissances en herboristerie et phytothérapie ainsi que la nutrition préventive par les substances nutritionnelles (vitamines, minéraux, acides aminés, acides gras, etc.). On assisterait alors à la création d'un nouveau métier de « diététicien nutritionniste ». Il lui indique que dans le cadre de la réforme et la modernisation des systèmes de santé, une telle orientation permettrait une éducation à la nutrition conduisant inévitablement à une meilleure santé des Français et donc contribuerait à la bonne économie du pays. Il lui demande ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient des revendications des diététiciens quant à leur formation et à l'exercice de la profession. C'est pourquoi, à l'initiative des ministères chargés de la santé, de l'enseignement supérieur et de la fonction publique, a eu lieu, le 24 mars 2004, une réunion consacrée à l'organisation des études de diététicien et à laquelle ont participé des représentants de la profession ainsi que diverses personnes compétentes en matière de formation des diététiciens. Lors de cette réunion, il a été reconnu qu'une évolution de celle-ci ainsi que de l'exercice de la profession de diététicien était nécessaire et, à l'issue, deux groupes de travail ont été constitués, respectivement sur chacun de ces thèmes.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23655

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2003, page 6442

Réponse publiée le : 29 juin 2004, page 4971